

COMMUNE DE SAINT-SIMON

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Saint-Simon ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2022 a été approuvé le 17 février 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. Éléments de contexte et priorités du budget

Le Budget Primitif 2022 de la commune de Saint-Simon a été voté par le conseil municipal le 08/04/2022. Il a été établi avec la volonté :

- de contenir les dépenses de fonctionnement, malgré la très forte augmentation du coût des énergies annoncée sur l'électricité, les carburants et le gaz, tout en maintenant la qualité des services ;
- de maintenir le niveau des investissements par la poursuite de l'amélioration du cadre de vie avec la rénovation de bâtiments, d'éclairage et de voirie, la réalisation d'études pour les infrastructures et ouvrages d'art, l'acquisition de matériels techniques.

Les recettes de gestion des services sont cette année marquées par :

- Le maintien des concours de l'État
- Une hausse sensible des recettes de la fiscalité communale due à la forte hausse des bases fixées par Bercy

Le budget 2022 a été élaboré cependant sans hausse des taux de fiscalité.

La section d'investissement du budget prévisionnel 2022 était, quant à elle, équilibrée par le projet d'un emprunt de 215 632,54 €, qui se justifiait par le projet de réhabilitation des vestiaires du rugby. Cet emprunt n'a pas été réalisé.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations et compensations (taxe d'habitation, cantine à 1 €, TAP) versées par l'Etat, de la taxe sur les pylônes, des redevances pour les prestations fournies à la population (cantine, garderie, transport scolaire...), à la compensation de la CABA et de la CAF (ALAE), ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 1 285 113,84 € dont 293 030,46 € d'excédent 2021 reportés.

Les dépenses de fonctionnement sont, quant à elles, constituées de :

- les salaires du personnel municipal,
- l'entretien et les charges (énergie, eau, assainissement) des bâtiments communaux,
- les achats de matières premières et de fournitures,
- les prestations de services effectuées,
- les subventions versées aux associations,
- les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 820 774,94 € (817 093,29 en 2021).

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

On constate que l'augmentation des dépenses réelles a été contenue en 2022 malgré l'inflation des prix des combustibles et de l'électricité, seulement 0,45 % par rapport à 2021.

En 2022, les dépenses d'ordre concernent essentiellement les amortissements pour 39 836 € et des différences sur réalisations positives (vente de terrain) à hauteur de 16 149 €.

Les quatre principaux types de recettes de la commune en 2022 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
- Les impôts locaux et les taxes
- Les dotations versées par l'Etat
- Les loyers des immeubles communaux et autres locations

Soit un total de recettes réelles de fonctionnement de 1 009 335 €.

En résumé :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Charges de gestion générale	278 852.44	Atténuation des charges	21 845.42
Charges de personnel	397 749.15	Recettes des services	49 802.44
Autres charges de gestion courante	108 431.01	Impôts et taxes	567 936.04
Charges financières	8 171.79	Dotations et participations	274 452.59
Charges exceptionnelles	0.29	Autres produits de gestion courante	73 193.54
		Produits financiers	24.24
		Produits exceptionnels	4 338.16
		Reprises sur amort. Et provisions	404.65
TOTAL DEPENSES REELLES	793 204.68	TOTAL RECETTES REELLES	991 997.08
Ecritures d'ordre entre sections	27 570.26	Excédent fonctionnement 2021	293 030.46
TOTAL GENERAL	820 774.94	TOTAL GENERAL	1 285 113.84

Soit un excédent de fonctionnement de 464 252,60 €.

c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2022 :

- taxe foncier bâti : 46.56 %
- taxe foncier non bâti : 78.24 %

Le taux de la taxe d'habitation n'est plus voté. Depuis 2021, les recettes correspondantes sont compensées à hauteur de l'estimation réalisée par les services fiscaux soit 34 527 € en 2022, sous la forme d'une dotation d'Etat (voir ci-dessous).

La compensation de la taxe sur les locaux industriels est de 52 469 €. Le produit de la fiscalité locale en 2022 s'élève à 567 936.04 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations 2018, elle affiche une baisse régulière depuis

2017	2018	2019	2020	2021	2022
223 117,75	224 195,89	228 620,51	227 581,81	276 606,04	274 452,59

IV. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et

de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2022 sont les suivants :

- Travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes de sécurité des vestiaires et sanitaires du rugby
- Eclairage et main courante des terrains de rugby
- Voirie de la Route Verte et aménagements de sécurité routière aux Terres Blanches et Cité Robaglia
- Transfert des équipements de réseaux et voirie au lotissement des Mélicomps
- Etudes de projet sur Merly et Saint-Jean-De-Dône
- Travaux de réseaux électrique, télécom ou éclairage public à Saint-Jean-De-Dône et au bourg de Saint-Simon, Lestrade et Beillac.
- Rambarde, mur, four et fontaine à Beillac
- Acquisition de mobilier extérieur
- Divers équipements et rénovations dans des immeubles publics et immeubles loués
- Acquisition de matériels techniques pour les ateliers : tondeuse autoportée, débroussailleuse, fraise à neige, chaînes

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement :

DEPENSES	Réalisé	RECETTES	Réalisé
DIVERS TRAVAUX hors opération	30 585.29	Excédents de fonct. capitalisés résultat 2021	116 638.55
VESTIAIRES DU RUGBY	302 671,45	FCTVA (TVA sur invest. 2021)	51 422.76
VOIRIE T Blanches Robaglia Rte Verte	50 145.40	Taxe d'aménagement	8 524.42
PONT DE LESTRADE	6 810.00	Total dotations fonds divers réserves	176 585.73
TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	2 739.50	VESTIAIRES DSIL	34 102.50
VOIRIE BEILLAC AIGUEPARSES (enfouissst tél)	6 016.19	VOIRIE AIGUEPARSES DETR 2020 solde	50 077.38
Total des dépenses d'équipement	398 967.83	ATLAS DE LA BIODIVERSITE : subv. OFB.	17 920.00
FINANCIERES (rbt emprunt)	59 016.80	RENOVATION TOITURES	13 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	457 984.63	TOTAL DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	115 099.88
Opé° patrimoniales (ordre entre section)	2 460.00	TOTAL DES RECETTES REELLES	291 685.61
TOTAL DES DEPENSES 2020	460 444.63	Opé. d'ordre transfert entre sections (040)	27 570.26
		Opérations patrimoniales (041)	2 460.00
		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	30 030.26
Solde d'exécution reporté	248 286.55	TOTAL GENERAL	321 715.87
TOTAL GENERAL	708 731.18		

d) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 59 016,80 € en 2022.

L'encours total de la dette bancaire est de 415 001 € au 31 décembre 2022, ce qui correspond à un endettement par habitant de 358 € et reste très en-dessous de la moyenne départementale et nationale des communes de la strate.

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en €.

Fait à Saint-Simon le 24.03.2023

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.